



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DE L'EQUATEUR, TERRITOIRE DE BIKORO
SECTEUR DU LAC NTOMBA
Concession Forestière des Communautés Locales de Botale

PLAN SIMPLE DE GESTION

2023 - 2027

Elaboré et validé par
L'Assemblée Communautaire
Avec l'Assistance technique de WWF-RDC

Dans le cadre du
PROGRAMME INTÉGRÉ REDD+ POUR UN DÉVELOPPEMENT RÉSILIENT BASÉ
SUR DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES DANS LA PROVINCE DE L'EQUATEUR
(PIREDD EQUATEUR)



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Août 2023

Remerciements

Les auteurs se doivent d'adresser leurs vifs remerciements au FONAREDD/CAFI, à travers la FAO et son partenaire WWF, pour de gros efforts financiers consentis via le Programme Intégré de Réduction des Emissions des gaz à effet de serre, dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (PIREDD en sigle) dans la Province de l'Equateur.

Ces efforts financiers ont indéniablement permis, avec la participation et la détermination de la communauté locale de mener plusieurs activités visant la réduction des émissions des gaz à effet de serre, la réduction de la pauvreté et le développement local.

Les auteurs reconnaissent également l'apport substantiel des Services techniques et des experts du Ministère de l'Environnement et Développement Durable (DGFor , DFC , DIAF , etc) ayant participé à ce projet qui s'inscrit dans la phase expérimentale de la Foresterie Communautaire en RDC en fournissant des conseils techniques et une base des données très riche , variée et dont le potentiel est à peine exploité sur laquelle nos travaux se sont beaucoup appuyés .

Les auteurs sont particulièrement reconnaissants à l'égard de la FAO et du WWF, les deux agences d'exécution du PIREDD Equateur, et surtout à leurs mandataires respectifs qui, en dépit de multiples et sérieuses difficultés rencontrées, n'ont ménagé aucun effort pour conduire à bon port le navire PIREDD Equateur.

Les auteurs gardent aussi de très bons souvenirs à l'égard de tous les acteurs de développement et facilitateurs locaux membres de la CFCL ayant participé aux travaux d'élaboration du plan Simple de Gestion, sans oublier de remercier certaines organisations nationales et internationales et certaines personnes ressources pour leurs apports substantiels à travers les réflexions et échanges d'expériences, à l'occasion des sessions d'élaboration du PSG.

Enfin, aux autorités coutumières, aux responsables de l'administration publique et à la société civile environnementale Congolaise pour continuer de soutenir le plaidoyer et l'accompagnement en faveur des peuples autochtones pygmées et des populations riveraines des forêts auprès des décideurs politiques établis dans les plus hautes institutions du pays en vue de l'atteinte effective des deux principaux objectifs fixés par les textes légaux relatifs à la foresterie communautaire en RDC, à savoir : la gestion durable des forêts et l'amélioration des conditions de vie des communautés forestières qui en dépendent. Des outils de gestion et d'exploitation sont donc indispensables pour ce faire, notamment des plans simples de gestion.

Sigles et Abréviations

AC	: Assemblée Communautaire
CAFEC	: Central Africa Forest Ecosystems Conservation
CFCL	: Concession Forestière des Communautés Locales
CITES	: Convention on International Trade in Endangered Species of wild fauna and flora
CLCSE	: Comité Local de Contrôle Suivi et Evaluation
CLD	: Comité Local de Développement
CLG	: Comité Local de Gestion
COLO	: Communauté Locale
CS	: Conseil des Sages
DIAF	: Direction des Inventaires et Aménagement Forestier
DME	: Diamètre Minimum d'Exploitabilité
EFIR	: Exploitation Forestière à Impact Réduit
FAO	: Food and Agriculture Organization
FONARED	: Fonds National REDD
GES	: Gaz à Effet de Serre
GO	: Guide Opérationnel
MEDD	: Ministère de l'Environnement et Développement Durable
MTN	: Modèle Numérique de Terrain
PA	: Plan d'Aménagement
PAA	: Programmation Annuelle des Activités
PAP	: Peuple Autochtone Pygmée
PFABO	: Produits Forestiers Autres que le Bois d'œuvre
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PIREDD	: Projet Intégré REDD
PSG	: Plan Simple de Gestion
RDC	: République Démocratique du Congo
REDD	: Réduction des émissions dues à la Déforestation et Dégradation des forêts
SRTM	: Shuttle Radar Topography Mission
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UTM	: Universal Transverse Mercator
WGS	: <i>World Geodetic System</i>
WWF-RDC	: World Wide Fund for nature/Programme pour la RDC
ZDR	: Zone de Développement Rural

Liste des Cartes

<i>Carte 1. Localisation de la Concession Forestière des Communautés Locales de Botale</i>	5
<i>Carte 2. Relief et hydrographie de la Concession Forestière des Communautés Locales de Botale</i>	6
<i>Carte 3 et 4. Pédologie et Géologie de la Concession Forestière des Communautés Locales de Botale</i>	6
<i>Carte 5. Stratification de l'Occupation du sol de la CFCL de Botale</i>	7
<i>Carte 6. Affectation des zones de gestion dans la Concession Forestière des Communautés Locales de Botale.....</i>	22

Liste des Figures

<i>Figure 1. Localisation des Aires protégées situées en périphérie de la CFCL de Botale.....</i>	<i>8</i>
<i>Figure 2. Proportion des ménages par catégories socio-professionnelles</i>	<i>12</i>
<i>Figure 3. Proportion par ménages des cultures pratiquées dans le village Botale</i>	<i>13</i>

Liste des Tableaux

Tableau 1. Organisation interne de gouvernance de la CFCL de Botale, telle que définie dans l'Arrêté 025 du 09 Février 2016 du MDD	4
Tableau 2. Superficie de l'occupation du sol de la CFCL de Botale	7
Tableau 3. Espèces fauniques déterminées lors des inventaires multi-ressources réalisés dans la CFCL de Botale	9
Tableau 4. Forces, faiblesses, menaces et opportunités relevées dans le village de Botale	10
Tableau 5. Répartition des effectifs de la population du Village Botale dans les différentes tranches d'âge	12
Tableau 6. Taux d'exploitation des PFABO par les communautés locales du village de Botale...	15
Tableau 7. Table de peuplement d'essences floristiques inventoriées dans la CFCL de Botale	18
Tableau 8. Table de stock de volume brut à l'hectare et dans l'ensemble de la CFCL Botale d'essences floristiques inventoriées	19
Tableau 9. Nombre des indices de la faune observés le long des layons installés dans la CFCL de Botale	20
Tableau 10. Synthèse des relevés sur les PFABO/PFNL identifiés dans la CFCL lors de l'IMR.....	20
Tableau 11. Superficies des différentes catégories d'affectation du sol de la CFCL de Botale	23
Tableau 12. Réglementations des activités par série (extrait du Guide Opérationnel portant sur les normes d'affectations des terres lors de l'élaboration des PA, version révisée – juin 2017 et de PSG, version 2020).....	23
Tableau 13. Planification quinquennale d'activités de gestion dans la CFCL Botale.....	26
Tableau 14. Programmation annuelle des activités (PAA) de gestion de la CFCL Botale.....	28

Table des matières

Remerciements	i
Sigles et Abréviations.....	iii
Liste des Cartes	iii
Liste des Figures.....	iv
Liste des Tableaux.....	v
Table des matières.....	iii
0. Introduction	1
Chapitre 1. Description générale de la CFCL.....	3
1.1. Situation administrative de la CFCL.....	3
1.2. Informations de la CFCL	3
1.2.1. Nom et acte d’attribution de la CFCL.....	3
1.2.2. Vocation et justification.....	3
1.2.3. Mode de gestion.....	3
1.2.4. Aperçu historique de la CFCL	4
1.2.5. Chargé de l’exécution du PSG.....	5
1.3. Description Biophysique de la CFCL	5
1.3.1. Superficie, Situation géographique et limites	5
1.3.2. Climat	6
1.3.3. Relief et hydrographie	6
1.3.4. Géologie et pédologie	6
1.4. Caractéristiques écologiques.....	7
1.4.1. Végétation.....	7
1.4.2. Faune.....	8
1.4.2.1. Habitat sensible et Aires protégées.....	8
1.4.2.2. Espèces animales identifiée	9
1.5. Description Socio-économique et culturelle	9
1.5.1. Structure démographique	9
1.5.2. Principales activités socio-économiques des populations.....	9
1.5.3. Les infrastructures.....	9
1.5.4. Principales activités coutumières et culturelles des populations.....	9
1.6. Forces, faiblesses, opportunités et menaces du terroir	10
1.7. Attentes des communautés locales et priorités de développement	10

Chapitre 2. Résultats de l'enquête socio-économique	12
2.1. Caractéristiques démographiques	12
2.2. Activités de la population	12
2.3. Organisation ethnique et coutumière de la communauté	15
2.3.1. Organisation ethnique et coutumière	16
2.4. Infrastructures et équipements	16
2.4.1. Adduction d'eau potable et électricité	16
2.4.2. Education de base	16
2.4.3. Santé primaire	17
2.4.4. Culture et religion	17
2.4.5. Commercialisation	17
Chapitre 3. Résultats de l'inventaire multi-ressources	18
3.1. Ressources floristiques	18
3.1.1. Table de peuplement	18
3.1.2. Table de stock de volume	19
3.2. Ressources fauniques	19
3.3. Ressources en Produits Forestiers Autres que Bois d'œuvre	20
Chapitre 4. Division de la CFCL et affectation des terres en zones spécifiques	21
4.1. Vocation de la CFCL	21
4.2. Définition des usages de la CFCL	21
4.3. Affectations des zones et règles de gestion	22
4.4. Justification des usages choisis	24
4.1.1. Zone de Protection	24
Chapitre 5. Programmation des activités de gestion	25

0. Introduction

Les forêts de la RDC, couvrant près de deux tiers (2/3) des forêts du Bassin du Congo, constituent des habitats précieux et des niches écologiques essentiels pour le maintien de l'équilibre de la biodiversité qui s'y attache. A ce rôle écologique ; s'ajoutent la protection des ressources en eau et du sol, la régulation des cycles des matières et du microclimat (climat local), le stockage de carbone et la réduction des émissions des gaz à effet de serres (GES). Ces forêts constituent un vaste champ des recherches, un laboratoire idéal pour les informations écologiques, agronomiques et pharmaceutiques. C'est un précieux réservoir d'informations génétiques. A côté de toutes ces fonctions essentielles, elles jouent également le rôle socio-économique à travers le développement et la promotion de l'agriculture durable, de la chasse & pêche responsables, de l'exploitation du bois d'œuvre et des produits forestiers autres que le bois d'œuvre (PFABO), de l'artisanat, de l'écotourisme, etc. Nonobstant les avantages qu'offrent ces forêts, elles continuent à se déforester et se dégrader à l'échelle de l'écorégion.

Afin de réduire et/ou limiter ces dégâts susceptibles de conduire à une détérioration prononcée des conditions de vie des communautés locales riveraines et PAP dépendants de ces massifs forestiers d'une part, et à la perte de sa diversité biologique si exceptionnelle d'autre part ; la RDC va alors adopter des mesures innovantes sur la gestion durable de ses forêts. C'est ainsi qu'en 2002, elle va réformer son secteur forestier, qui jusque-là était géré par une loi datant de 1949 ; mettant en place le nouveau code forestier national. La présente loi s'inscrit alors dans la logique de nouvelles visions de gestion des ressources naturelles, des traités et conventions internationaux en matière environnementale.

Le cadre légal précité (dans son article 22) offre la possibilité aux communautés locales, de demander et d'obtenir à perpétuité un titre en qualité de Concession Forestière des Communautés Locales (CFCL en sigle), sur les forêts qu'elles possèdent en vertu de la coutume. L'expression CFCL découle du Décret N° 14/018 du 18 août 2014, fixant les modalités par lesquelles la possession coutumière ainsi reconnue peut-être muée en titre de concession ; et les dispositions spécifiques à la gestion et exploitation des CFCL ont été déterminées dans l'Arrêté ministériel (MEDD) N° 025 du 09 février 2016 qui, entre autres, exige l'élaboration d'un Plan Simple de Gestion (PSG en sigle) par la communauté locale bénéficiaire de la concession.

L'élaboration d'un PSG étant un processus complexe en termes d'expertise et du coût évalué ; les communautés locales de la RDC ont l'intérêt de compter sur l'appui technique d'un service forestier local ou d'une organisation mieux indiquée, pouvant les aider à la réaliser avec leur effective et active participation. C'est ainsi que le Fonds Mondial pour la Nature, WWF (en sigle anglais) ; qui est resté longtemps très actif dans le secteur de conservation de la nature et de gestion durable des écosystèmes forestiers, s'est engagé à appuyer les communautés locales congolaises, en particulier celle de Botale (en vertu de ***l'Article 22 et 23 de l'Arrêté 025***) à la demande de l'obtention de titre forestier à travers le projet « *Central African Forest Ecosystems Conservation (CAFEC)* », et à l'élaboration de son PSG à travers le *Programme Intégré REDD (PIREDD)* Equateur, mis en œuvre par le *Programme de Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)* et en partenariat avec le Fonds Mondial pour la nature (WWF) sous financement du *Fonds National REDD (FONAREDD)* et la Suède.

Le présent Plan Simple de Gestion de la Concession Forestière des Communautés Locales de Botale, couvrant une période de cinq (5) ans et qui va de **01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2027**.

Il se subdivise en cinq principaux chapitres dont (i) la description détaillée de la CFCL, (ii) la portée de l'enquête socio-économique, (iii) la présentation des résultats de l'inventaire multi-ressources, (iv) la division de la CFCL et l'affectation des terres en zone spécifiques et (v) une programmation des activités de gestion vient boucler le présent PSG.

Chapitre 1. Description générale de la CFCL

Cette section décrit de manière plus détaillée la Concession Forestière des Communautés Locales de Botale. Elle se subdivise en trois (3) principales sous-sections dont :

1. La situation administrative de la CFCL, décrivant la situation géographique de la CFCL ;
2. Les informations générales de la CFCL, exhibant sa vocation et
3. Le mode de gestion et la description biophysique de la CFCL.

1.1. Situation administrative de la CFCL

Administrativement, la Concession Forestière des Communautés Locales de Botale est située dans :

- La Province de l'Equateur ;
- Le Territoire de Bikoro ;
- Le Secteur du Lac-Ntomba ;
- Le Groupement de Bosanga-Ntomba ;
- Le village de Botale.

Elle partage ses limites avec les CFCL Mooto et Samba.

1.2. Informations de la CFCL

Les informations relatives à la CFCL de Botale se rapportent à son acte d'attribution, à sa vocation et à son mode de gestion ; ces derniers étant très utiles dans l'orientation de la définition des règles de sa gestion par les communautés locales.

1.2.1. Nom et acte d'attribution de la CFCL

La Concession Forestière des Communautés Locales de Botale a été attribuée sous ce nom aux communautés locales par l'**Arrêté n° 2010/026/CAB/PROGOU/EQ/NT/2018 du 14/02/2018**.

1.2.2. Vocation et justification

La CFCL de Botale fait partie de la grande zone des tourbières de la cuvette centrale congolaise, découverte en 2018 par Simon Lewis, Greta Dargie, Bart Crezee (tous chercheurs scientifiques de l'Université de Leeds en Angleterre) et Corneille Ewango (Professeur à l'Université de Kisangani) et présente une superficie significative des tourbières.

C'est ainsi qu'à l'issue des consultations communautaires, la vocation adoptée est la protection de ses zones des tourbières ; afin de les gérer de manière efficiente et durable, les valoriser et les restaurer.

Elle se propose comme vision principale la protection ces zones à fort stockage de carbone forestier en vue de rechercher des financements offrant des opportunités d'amélioration des conditions de vie des communautés locales attributaires de ladite CFCL.

1.2.3. Mode de gestion

Conformément à l'**article 4 de l'arrêté 025 du 09 février 2016 susvisée**, une organisation interne de la gouvernance est établie au niveau communautaire par les communautés locales de la CFCL de Botale.

Le **Tableau 1** ci-dessous présente la structuration, la composition et le rôle de l'organisation interne de gouvernance locale d'une CFCL en RDC.

Tableau 1. Organisation interne de gouvernance de la CFCL de Botale, telle que définie dans l'Arrêté 025 du 09 Février 2016 du MDD

Structure	Composition	Rôle
Assemblée Communautaire (AC)	☐ Le chef de la communauté, le(s) autre(s) représentant(s) coutumièrement attitré (s) de la communauté, et les membres du conseil des sages	Organe de délibération et de prise de décision qui valide les décisions de gestion, met en place des structures de gestion, et définit les règles pratiques de gestion et contrôle de la concession. Les attributions de l'AC s'étendent sur l'ensemble de la Concession Forestière Communautaire Locale.
	☐ Toutes les personnes majeures unies par des liens de solidarité clanique ou parentale et établies sur le finage de la Communauté Locale ;	
	☐ Des représentants de tout groupe de personnes qui, liées à la communauté locale à un titre quelconque, sont établies traditionnellement dans le finage visé ci-dessus ;	
Comité Local de Gestion (CLG)	☐ Neuf membres au maximum désignés par l'Assemblée Communautaire, en tenant compte de la représentation de toutes les composantes de la Communauté Locale.	Organe exécutif et technique chargé d'assurer la gestion quotidienne de la concession forestière, conformément aux résolutions et orientations du conseil communautaire auprès duquel il rend compte de ses actes.
Comité Local de Contrôle et Suivi-Evaluation (CLCSE)	☐ Représentants des composantes de la communauté locale, en raison d'une personne par composante, et des personnes-ressources choisies en fonction de leur expertise.	Organe qui assume le suivi-évaluation des activités de gestion de la concession forestière
Conseil des sages (CdS)	☐ Les notables et/ou acteurs sociaux de la Communauté Locale, ainsi que toute autre personne désignée en fonction de ses connaissances et conformément aux us et coutumes.	Organe de consultation, de prévention et de règlement des conflits liés à la gestion, à l'utilisation et à l'exploitation de la concession et au partage des bénéfices qui en résultent. Il rend ses avis sur la gestion de la concession, son exploitation, sur la mise en œuvre du Plan Simple de Gestion ainsi que sur le partage des bénéfices qui en résultent.
	☐ La composition du bureau du Conseil des Sages est représentative de toutes les composantes de la communauté, dont : un président, un vice-président, un secrétaire et deux conseillers.	

1.2.4. Aperçu historique de la CFCL

La Communauté Locale de Botale a adressé sa demande de CFCL au Gouverneur de Province de l'Equateur alors que le processus avait commencé un peu plus tôt.

Ce n'est qu'en date du **14 Février 2018** que le Gouverneur de Province de l'Equateur a procédé à la signature de l'arrêté portant attribution gratuite et perpétuelle de la Concession Forestière à la Communauté Locale de Botale.

Pour information, le dossier de demande d'attribution de ladite CFCL contenait les éléments ci-après :

- La lettre de demande adressée au Gouverneur de Province ;
- Le Procès-Verbal signé par l'Assemblée Communautaire ou les représentant(s) coutumièrement attitré(s) de la communauté locale ;
- La liste signée par le(s) représentant(s) coutumièrement attitré(s), des familles, lignages ou clans et membres de la communauté ;
- La carte des limites avec stratification de l'occupation du sol établie de manière participative, en collaboration avec les communautés voisines ;
- L'acte attestant la qualité des représentants coutumièrement attitrés ;
- L'acte d'engagement de la communauté locale ;
- Le Procès-verbal d'identification de la communauté requérante ;
- Le Procès-Verbal de l'enquête publique préalable.

1.2.5. Chargé de l'exécution du PSG

Ce Plan Simple de Gestion sera mis en œuvre par la Communauté Locale de Botale conformément à ***l'Article 9 de l'Arrêté 025 du 09 Février 2016*** ; ayant prévu l'instauration d'un Comité Local de Gestion composé des membres de la communauté. Ce Comité est l'organe exécutif et technique chargé d'assurer la gestion quotidienne de la CFCL, conformément aux résolutions et orientations de l'Assemblée Communautaire, auprès de laquelle il rend compte de ses actes.

La gestion quotidienne de la CFCL de Botale dépendra des choix à partir desquels les activités génératrices de revenu ou de gestion des ressources seront menées par les membres/animateurs communautaires du CLG.

1.3. Description Biophysique de la CFCL

1.3.1. Superficie, Situation géographique et limites

La superficie totale SIG officielle de la CFCL Botale est de **274 ha** ; elle est située dans la Province de l'Equateur, localisée à l'ouest de la République Démocratique du Congo. Elle se situe dans la partie Ouest de la route desserte agricole qui relie le village Mooto aux villages Samba et Lokole. Cette concession s'étend entre les latitudes -0,558489° et longitudes 18,255003° (***Carte 1***).

Les limites de la CFCL de Botale sont décrites de la manière suivante :

- Au Nord-Ouest : au point de coordonnées A (Lat : 0° 32' 58,007" S et Long : 18° 14' 40,928" E) ;
- Au Sud-Ouest : au point de coordonnées B (Lat : 0° 32' 45,627" S et Long : 18° 14' 50,968" E) ;
- Au Nord-Est : au point de coordonnées C (Lat : 0° 34' 8,631" S et Long : 18° 15' 2,517" E) et ;
- Au Sud-Est : au point de coordonnée D (Lat : 0° 34' 11,614" S et Long : 18° 16' 2,380" E).

Carte 1. Localisation de la Concession Forestière des Communautés Locales de Botale

République Démocratique du Congo

Localisation de la Concession Forestière des Communautés Locales de Botale



Carte1



Limite de la concession

0 5 10 Km

Sources des données
- Vectorielles: - GPS et WWF
- Raster (SRTM): Fond UCL

Projection : UTM 33 sud
Datum : WGS 1984

© Miala, Déc 2021

1.3.2. Climat

Située dans le territoire de Bikoro et à cheval sur l'équateur, la CFCL Botale bénéficie d'un climat tropical chaud et humide (selon la classification de Köppen-Geiger) où la température moyenne varie de 21°C à 31°C et caractérisée par des précipitations, oscillant autour d'une moyenne de 494.6mm à l'année. On y rencontre deux saisons : la grande saison des pluies (septembre - avril) et la saison sèche (mai - août).

1.3.3. Relief et hydrographie

La Concession Forestière des Communautés Locales de Botale est caractérisée dans son ensemble par un relief relativement plat (altitude maximale de plus au moins 330 mètres) avec presque une absence d'un réseau hydrographique ; car étant située dans une zone des marécages permanente ; la CFCL de Botale est caractérisée par des inondations permanentes et constitue de ce fait une zone hydromorphe d'importance écologique pour les communautés locales bénéficiaires (**Carte 2**).

1.3.4. Géologie et pédologie

Peu d'informations sont disponibles sur les caractéristiques du sol et du sous-sol de la région étudiée. Néanmoins ; une carte établie en 2005 et mise à jour en 2007¹ sur base de données datant de 1974 pour la géologie et une carte établie en 1959 pour la pédologie, fournissent toutefois les informations suivantes :

- Du point de vue géologique, le substrat de la Concession Forestière de la Communauté Locale de Botale est constitué de sédiments d'origine divers de l'époque de phanérozoïque-Pleistocène, pliocène : *Alluvions, éluvions et colluvions* (**Carte 3**).
- Les sols de la concession sont constitués principalement des **Eutric GLEYSOLS** : sols hydriques qui, à moins drainés et saturés d'eau souterraine assez longtemps (**Carte 4**).

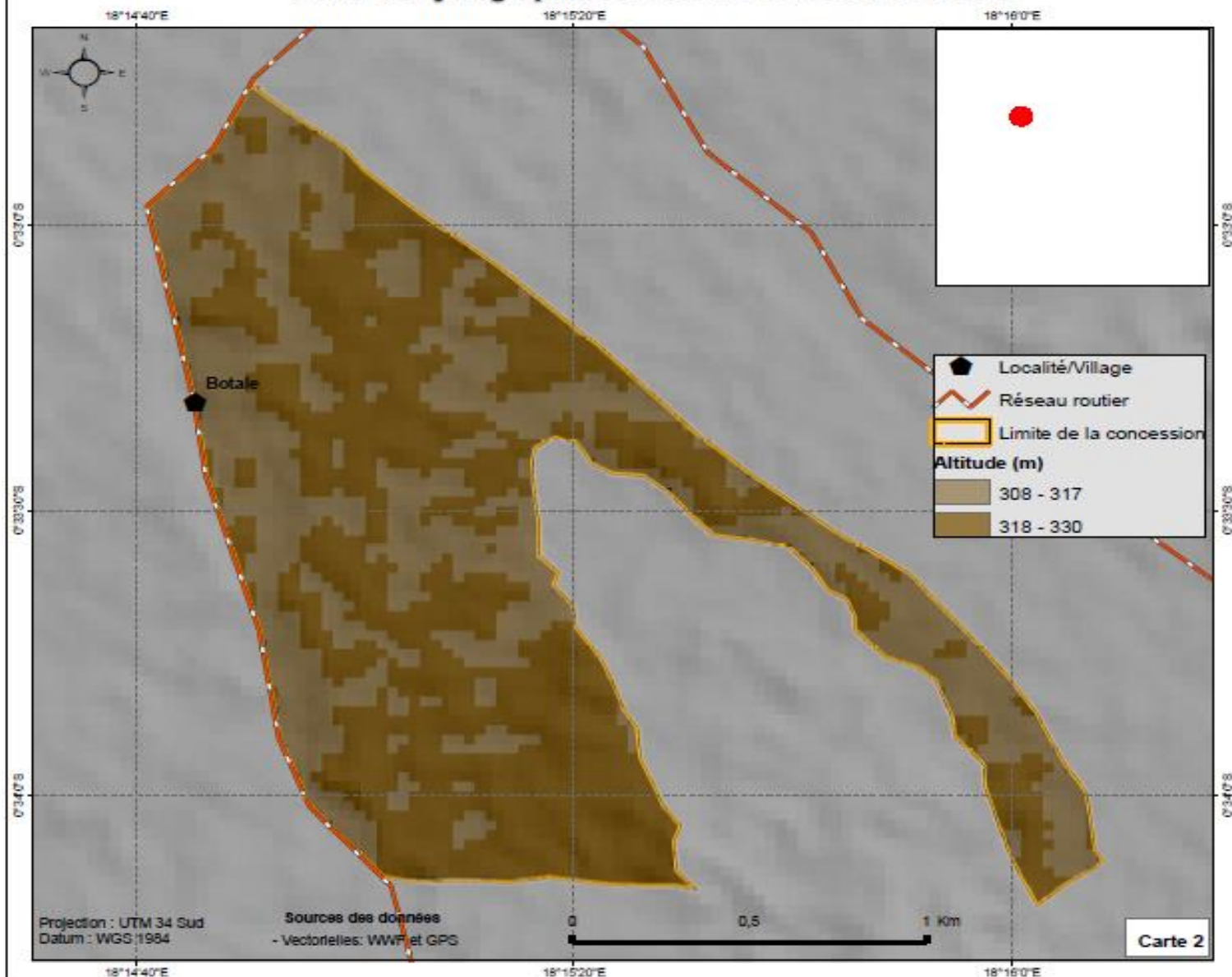
Carte 2. Relief et hydrographie de la Concession Forestière des Communautés Locales de Botale

Carte 3 et 4. Pédologie et Géologie de la Concession Forestière des Communautés Locales de Botale

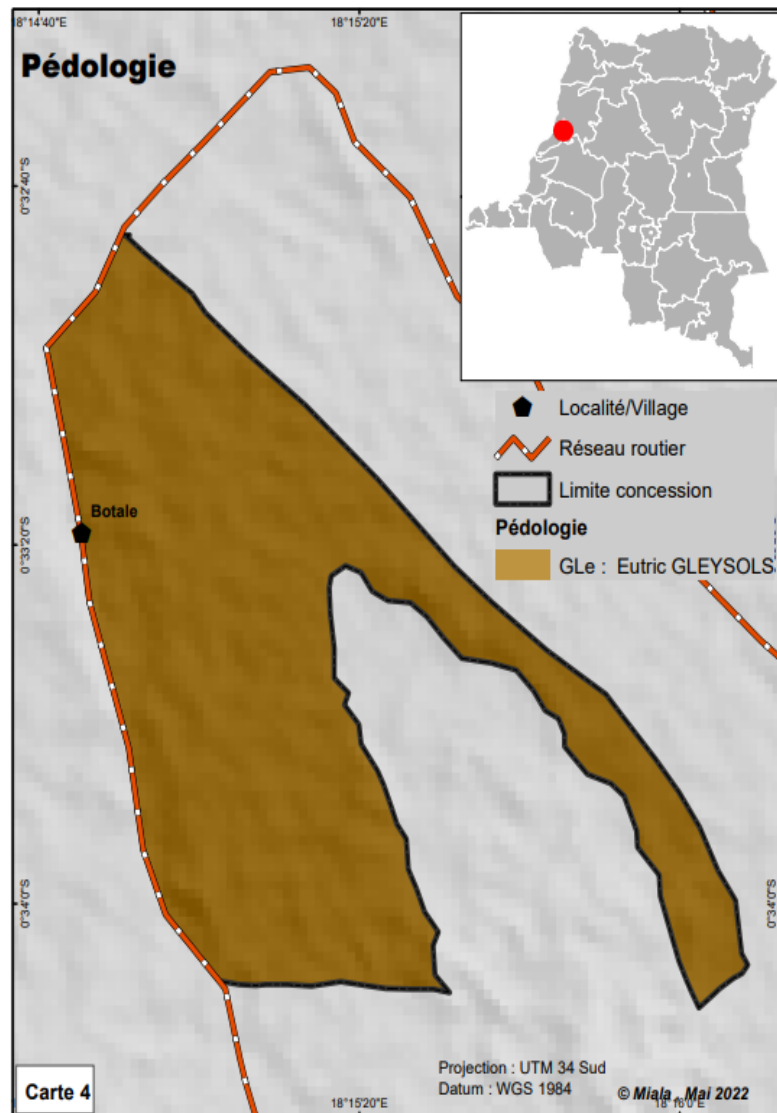
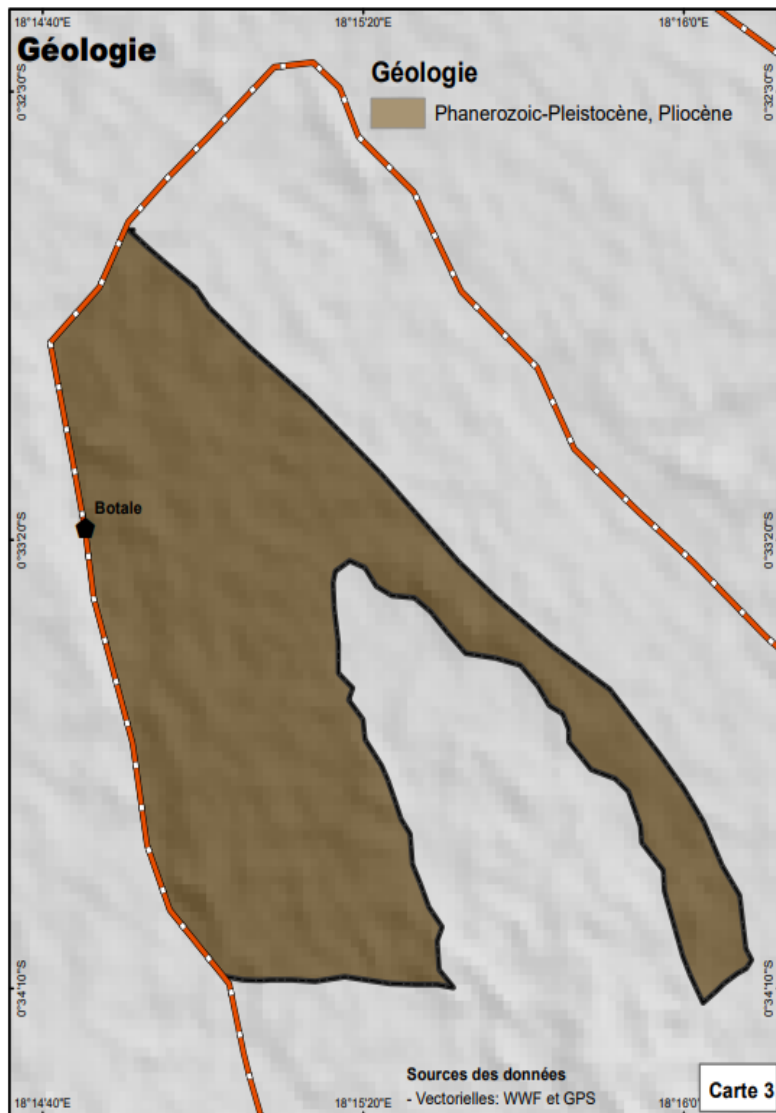
¹ ISRIC (International Soil Reference and Information Centre), 2007. SOTER-based soil parameter estimates for central Africa – DR Congo, Burundi and Rwanda. SOTWIScaf, version 1.0)

République Démocratique du Congo

Relief et Hydrographie/Concession forestière de Botale



Concession forestière des communautés Locales de Botale



1.4. Caractéristiques écologiques

Cette section décrit les caractéristiques ayant trait à l'écologie (généralement les types de végétation et faune sauvage) de la Concession Forestière des Communautés Locales de Botale

1.4.1. Végétation

Le **Tableau 2** récapitule les différentes formations végétales de la concession forestière de Botale et leurs superficies (calculées sous SIG utilisant la projection UTM ; 34 S ellipsoïde WGS 84).

L'occupation du sol de la concession communautaire est caractérisée en grande partie par des formations forestières primaires, avec approximativement 55 % de l'ensemble de la végétation de la CFCL et qui se répartissent régulièrement au nord (généralement couvrant la gamme nord), allant jusqu'au centre de la CFCL ; au sud et à l'Est de la concession forestière. Les formations marécageuses ceinturent les deux importants cours d'eau (Lokuli et Bongindi d'ulunga) qui traversent la CFCL (**Carte 5**).

La couverture végétale de la concession est plus dominée par un mélange d'espèces des familles des *Fabaceae*, *Euphorbiaceae*, *Myristicaceae*, *Malvaceae*, *Meliaceae*, *Clusiaceae* et *Burseraceae*. Parmi ces espèces, mentionnons *Guibourtia demeusei*, *Anthonotha macrophylla*, *Cleistanthus sp*, *Coelocaryon preussii*, *Grewia oligoneura*, *Trichilia sp*, *Symphonia globulifera*, et *Dacryodes yangambiensis*.

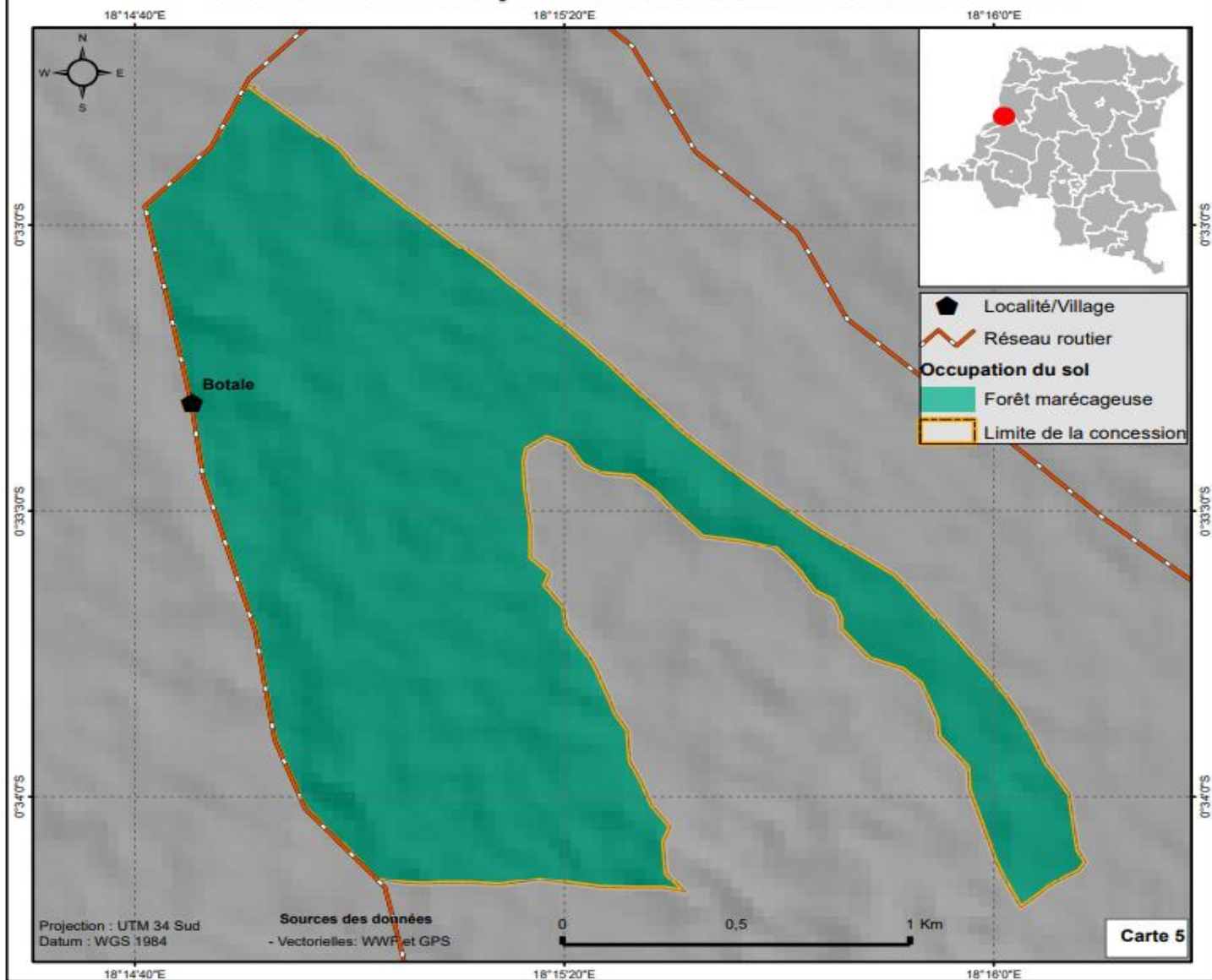
Tableau 2. Superficie de l'occupation du sol de la CFCL de Botale

Strate	Code	Légende	Superficie (ha)	%
Forêt marécageuse	FM	Forêt située le long des cours d'eau et de rivières dans des zones inondées périodiquement ou gorgées d'eau durant toute l'année. Elle est caractérisée par la présence des espèces qui croissent dans les conditions de déficit sévère en oxygène.	274	100,0
Superficie totale de la concession			274	100,0

Carte 5. Stratification de l'Occupation du sol de la CFCL de Botale

République Démocratique du Congo

Stratification de l'occupation du sol/Concession forestière de Botale



1.4.2. Faune

1.4.2.1. Habitat sensible et Aires protégées

Les inventaires multi-ressources réalisés sur la faune de la CFCL de Botale n'ont renseigné sur aucune espèce de grands mammifères ou d'importance avérée dans la conservation. Mais néanmoins, ils laissent entrevoir le grand bloc régulier des marécages permanents généralement fragiles, lesquelles contiennent une importante réserve d'eau douce de la planète ; devant être d'office protégées pour maintenir l'équilibre climatique mondial.

Outre le fait qu'elle est un bloc des formations forestières marécageuses, la CFCL de Botale est située à proximité de la grande zone des tourbières du bassin du Congo (**Figure 1**).

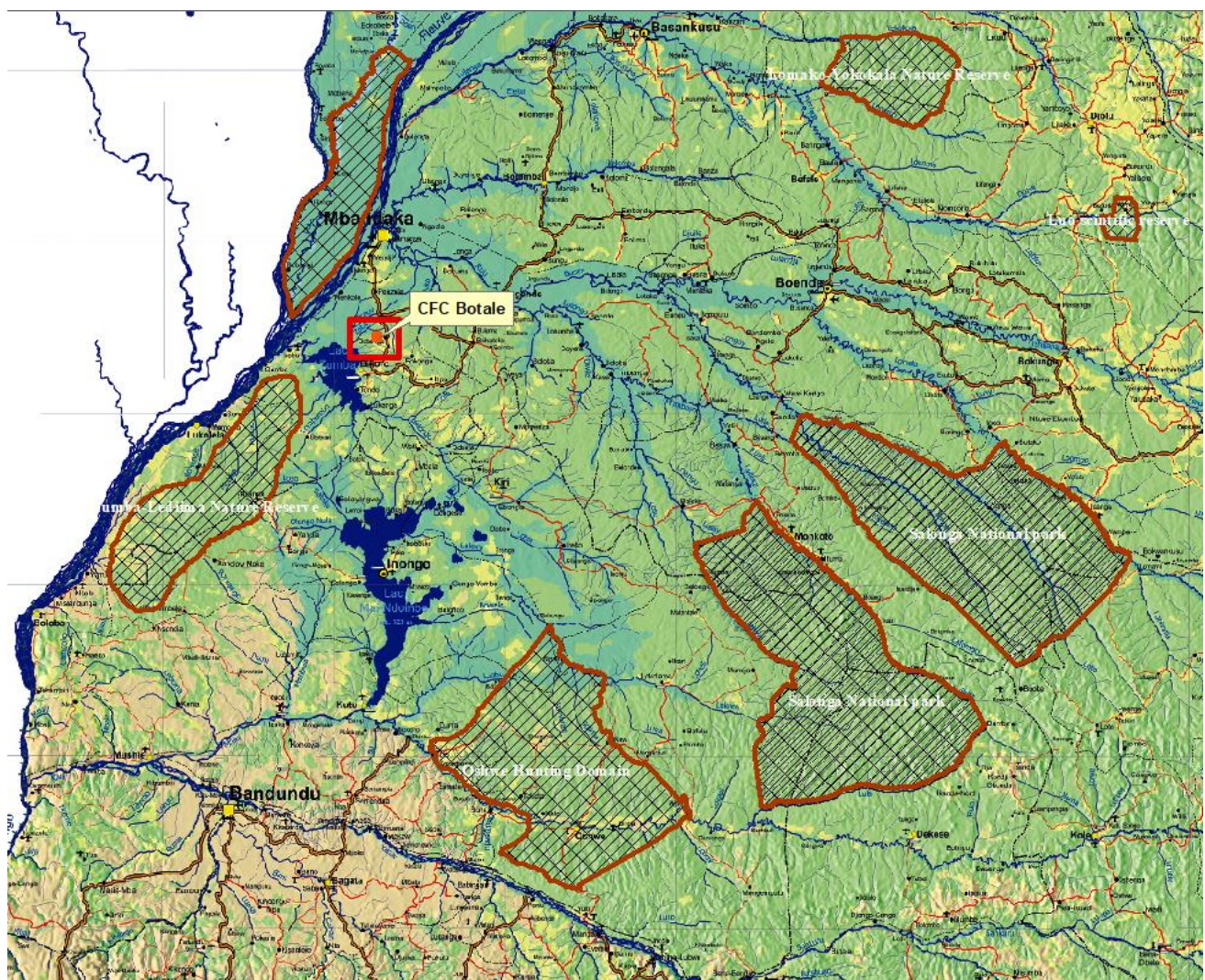


Figure 1. Localisation des Aires protégées situées en périphérie de la CFCL de Botale (zones des tourbières en bleu)

1.4.2.2. Espèces animales identifiées

Le **Tableau 3** donne la liste des espèces fauniques identifiées lors des inventaires multi-ressources réalisés dans la CFCL, ainsi que leurs actuels statuts de protection en RDC (conformément à la réglementation en vigueur) et selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES en sigle anglais). Les inventaires ainsi réalisés dans la CFCL de Botale font mention à une population de Pangolin géant, qui est une espèce totalement protégée en RDC.

Les cartes de répartition de ces espèces sont présentées dans le Rapport d'Inventaire (**Annexe 12**).

Tableau 3. Espèces fauniques déterminées lors des inventaires multi-ressources réalisés dans la CFCL de Botale

Ordre	Famille	Nom commun	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut		
					Protection RDC	UICN	CITES
Pholidota	Manidae	Pangolin géant	<i>Manis gigantea</i>		Totale	Vulnérable	Annexe I
Rodentia	Hystriidae	Porc-épic	<i>Atherurus africanus</i>	Ikoo	Aucune	Préoccupation min (LC)	

1.5. Description Socio-économique et culturelle

Cette description illustre le résumé des caractéristiques socio-économiques et culturelles du village de Botale telles que dégagées lors des enquêtes y relatives. Des plus amples informations sont exposées au deuxième chapitre du présent PSG.

1.5.1. Structure démographique

Les informations démographiques relevées au sein du village Botale lors des enquêtes socio-économiques présentent une population estimée à 1091 individus (majoritairement féminine), répartie sur 256 ménages et dont la moitié a une tranche d'âge comprise entre 18 et 65 ans.

1.5.2. Principales activités socio-économiques des populations

L'activité principale de la plupart des ménages du village Botale demeure l'Agriculture itinérante sur brûlis. Elle est par ailleurs suivie (par ordre d'importance) par la pêche, l'élevage, l'artisanat, la chasse, le commerce, l'enseignement, la mission pastorale, etc.

1.5.3. Les infrastructures

La situation d'infrastructures dans l'ensemble du village Botale demeure à penser à la rénovation. Le village dispose de trois (3) écoles dont 2 primaires et 1 secondaire ; d'un (1) centre de santé ; d'un (1) terrain de football, de deux (2) églises dont 1 catholique et 1 autre protestante et d'un (1) axe routier qui relie le village au centre du territoire de Bikoro.

1.5.4. Principales activités coutumières et culturelles des populations

Les croyances coutumières ne sont pas institutionnalisées au sein de la communauté locale de la CFCL de Botale, mais constituent des forces idéologiques, impactant significativement le comportement de chaque villageois.

Malgré la nature jeune de la communauté locale bénéficiaire de la CFCL Botale, l'entité coutumière ne parvient à offrir à la jeunesse des activités culturelles et récréatives nécessaires pour leur épanouissement social. Le football demeure la seule activité loisir et/ou sportive des jeunes du village Botale.

1.6. Forces, faiblesses, opportunités et menaces du terroir

Les forces, faiblesses, menaces et opportunités identifiées dans village Botale sont présentées au **Tableau 4** ci-dessous. Cette matrice identifie d'une part les forces associées à leurs contraintes de la concession forestière Botale et présente d'autre part, ses éventuelles opportunités, en misant sur les probables menaces, afin de solutionner au mieux les problèmes observés.

Tableau 4. Forces, faiblesses, menaces et opportunités relevées dans le village Botale

Facteurs	Indicateurs
Forces	Disponibilité des vastes étendues des forêts vierges avec Produits ligneux, ressources fauniques et halieutiques et PFABO
	Existence des écoles
	Taille de la population
Faiblesses	Population naïve et fainéante
	Manque de transparence
	Trop de jalousie
Opportunité	Présence des ONG (tant nationales qu'internationales) dans le terroir
	Présence des tourbières dans le terroir avec forte possibilité d'accès au crédit carbone
	Population exposée à l'insécurité alimentaire (famine)
Menaces	Changement climatique
	Epizootie
	Zoonose
	Maladies des plantes
	Difficultés pour évacuer les produits

1.7. Attentes des communautés locales et priorités de développement

La foresterie communautaire en RDC se présente comme un moyen efficace qui permet aux communautés locales d'améliorer leurs conditions de vie en identifiant en amont les besoins urgents découlant des contraintes dégagées lors de diagnostic socio-économique, sous forme des objectifs à atteindre et développer en aval des mécanismes sûrs pour les atteindre à travers un plan d'opérationnalisation (établi dans le PSG).

Les besoins ainsi identifiés constituent des attentes des populations locales auxquelles elles développent, durant la période de mise en œuvre du PSG, des priorités sur des axes stratégiques aux multiples portées ou résultats.

Ainsi les attentes des communautés locales bénéficiaires de la CFCL de Botale tenant compte des dimensions socio-culturel et démographique, éducation, santé, économique et exploitation des ressources naturelles, se résument en cinq principaux grands points :

- Substitution progressive de la consommation du manioc par d'autres aliments ;
- Promotion de l'inclusion sociale ;
- Valorisation des forces idéologiques par une pédagogie basée sur les notions de préservation des ressources naturelles ;

- Construction/Reconstruction (réhabilitation) des infrastructures scolaires ;
- Production ou collection des matériels didactiques et manuels scolaires ;
- Création des conditions pour l'accueil des enseignants qualifiés ;
- Requalification des diplômés secondaires pour permettre l'intégration dans la vie rurale des diplômés du secondaire ;
- Réhabilitation des infrastructures sanitaires existantes ou construction des nouvelles infrastructures sanitaires pour élargir la capacité d'accueil du poste de santé ;
- Approvisionnement du centre de santé en médicaments et matériels médicaux de première nécessité ;
- Aménagement des routes ;
- Promotion des techniques agricoles écologiques ;
- Amélioration des techniques d'élevage ;
- Promotion de l'aquaponie et de l'hydroponie.

Chapitre 2. Résultats de l'enquête socio-économique

Ce chapitre présente le diagnostic socio-économique du village Botale, terroir du groupement Botale-Ouest abritant la concession forestière des communautés locales du même nom. Les détails de l'étude socio-économique se trouvent dans un rapport ad hoc qui fait corps du présent PSG (voir **Annexe 3**). Les données présentées dans ce rapport ont été recueillies au cours de la période allant de 26 Mai à 8 Juin 2020 sur un échantillon de 30 % des ménages villageois.

2.1. Caractéristiques démographiques

La situation démographique du village Botale est présentée au **Tableau 5**. Ce tableau exhibe une population estimée à 1091 habitants et regroupée en 256 ménages ; connaissant une croissance rapide et soutenue du fait de sa forte fécondité et natalité.

Tableau 5. Répartition des effectifs de la population du Village Botale dans les différentes tranches d'âge

Effectifs	Ménages	Structure par sexe				Primaire	Secondaire	Tertiaire/Artisanat
		Hommes	Femmes	Garçons	Filles			
1091	256	304	372	228	187	490	0	54
Pourcentage (%)		28	34	21	17	90.2% ²	0	10

2.2. Activités de la population

Comme dégagé plus haut, La population locale de Botale est plus liée aux activités sylvestres. L'activité principale de la plupart de ménages du village demeure l'Agriculture. Elle est par ailleurs suivie (par ordre d'importance) par la pêche et l'élevage (**Figure 2**). D'autres activités dont l'artisanat, la chasse, le commerce, l'enseignement et la mission pastorale. Sont illustrées ci-dessous les activités socio-économiques, relatives à l'exploitation des ressources naturelles.

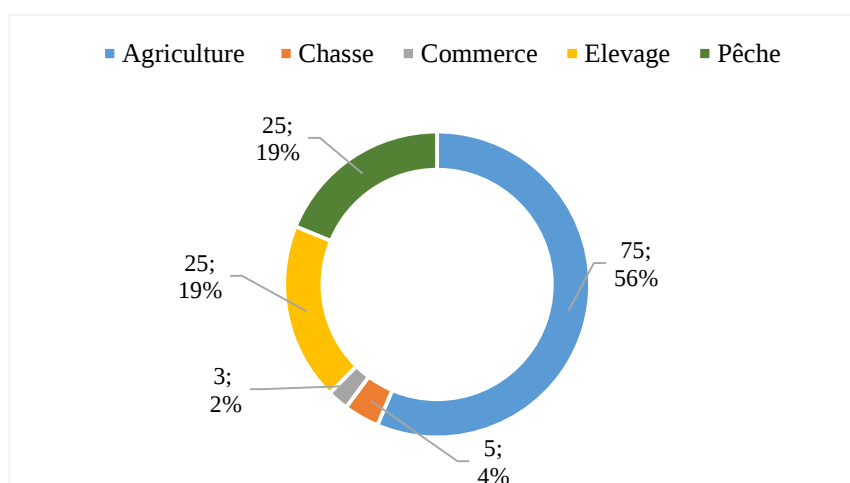


Figure 2. Proportion des ménages par catégories socio-professionnelles

2.2.1. Agriculture

Avec 75 % des ménages qui l'exercent, l'agriculture se présente comme la principale activité économique des ménages du village Botale. Cette agriculture se fait principalement par itinérance sur brulis, dévastant des vastes étendues forestières, pendant que d'autres techniques dont culture sans brulis et culture irriguée sont commues par la majorité de la population locale.

L'agriculture réalisée à Botale couvre une gamme très variée des cultures allant des vivrières à pérennes. Les cultures vivrières concernent généralement le manioc, le maïs, l'arachide et la patate douce et les cultures pérennes comprennent le palmier à huile, le bananier plantain, et la canne à sucre (**Figure 3**). La culture du manioc (pratiquée par plus de 80 % des ménages locales) est basiquement destinée à l'autosuffisance alimentaire des ménages. Outre cette tendance, le maïs apparaît aussi comme la culture la plus pratiquée par la communauté locale de Botale, avec une approximation de 57,5 % des ménages qui la pratiquent.

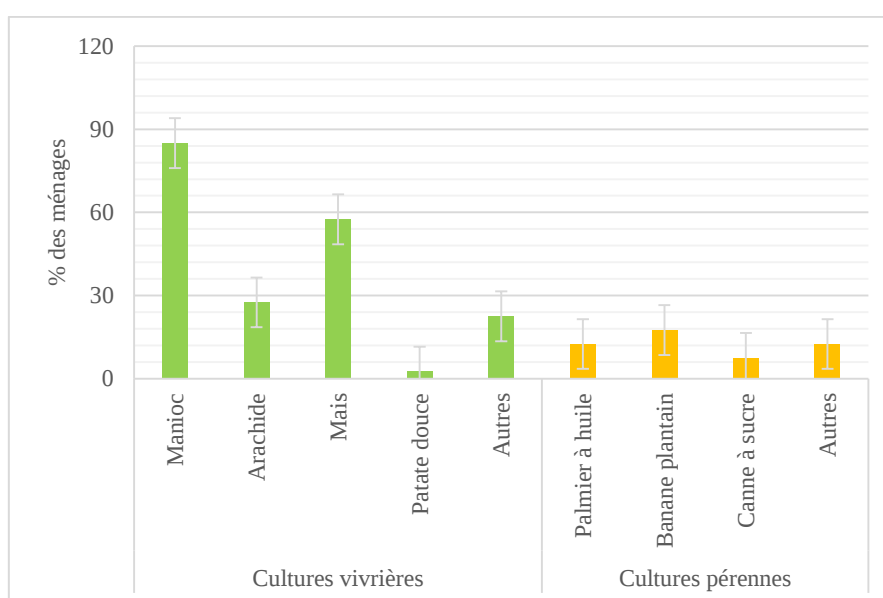


Figure 3. Proportion par ménages des cultures pratiquées dans le village Botale

L'agriculture dans le terroir de Botale se fait généralement dans les anciennes jachères et quelques fois les formations forestières secondarisées et primaires et ne couvre pas les zones réservées à la CFCL. Cependant, la grande richesse en eau et sels minéraux dans les formations vierges et l'appauvrissement progressive des jachères en matières minérales exposent les forêts primaires à l'exploitation agricole.

La taille moyenne de terrain agricole exploitable pour un ménage moyen à Botale est de plus ou moins 2 ha dont seulement 0,5 ha est exploité, faisant de l'agriculture une activité économique à faible impact sur l'amélioration de la vie des communautés locales de Botale.

S'agissant des intrants agricoles, ils proviennent de diverses sources dont les plus importantes sont l'achat au marché local, l'approvisionnement par des voisins et des membres de famille et le grenier familial.

Le commerce des produits agricoles dans le terroir constitue la principale source de revenu pour la collectivité villageoise. Cependant, elle se fait au détriment des besoins locaux pour l'autosuffisance alimentaire, cause de la malnutrition observée au sein des communautés locales de Botale.

Le revenu mensuel moyen des activités agricoles oscille autour de 69.500,00 CDF mais certains ménages peuvent atteindre 700.000,00 CDF le mois.

Un certain nombre des contraintes liées à l'agriculture dans le village de Botale est à relever parmi lesquelles la faible diversification des cultures ; un système de production à la fois non écologique et peu productif ; le poids du travail généralement féminin ; faible implication de l'Etat congolais (l'absence des mesures incitatives) et la difficulté dans la commercialisation des produits agricoles (affectant négativement le revenu) due au mauvais état périodique du seul axe routier de desserte agricole, à la surenchère ou l'escalade des taxes appliquées aux produits vivriers à destination et au coût élevé de séjour au centre de vente.

2.2.2. Pêche

La pêche est également perçue comme une activité socio-économique très importante pour l'ensemble de la communauté locale du village de Botale mais elle demeure complémentaire à l'agriculture et à l'élevage. Les données récoltées montrent qu'elle est une des anciennes activités, pratiquée par près de 25 % des ménages villageois. Elle touche généralement des zones en eau du terroir (soit les formations hydromorphes et les différents cours d'eau) et dans la CFCL, les communautés locales s'en réservent de réaliser cette activité.

Se faisant généralement toute l'année par hameçon, et filet ; elle cible généralement Ndjombo ou Protoptère d'Afrique (*Protopterus dolloi*), Ngolo ou Clarias (*Clarias lazera*) et Mikenge (*Ctenopoma oceliatum*). Mais d'autres spécimens sont autant plus prélevés à l'occurrence de Mongusu ou Poisson serpent (*Parachanna obscura*).

Les produits de pêche prélevés sont essentiellement conservés par fumage, permettant de les garder pour la consommation ultérieure (après la campagne) ou la commercialisation dans les centres agglomérés voisins. Cependant d'autres produits issus de la pêche sont autant conservés à l'état frais.

Les contraintes observées dans la pratique de pêche sont (1) sa non normalisation et sa non adaptation à la disponibilité des ressources et (2) la mauvaise conservation des produits, ne permettant la garantie pour toute l'année.

2.2.3. Elevage

L'élevage est l'une des activités les plus importantes des communautés locales de la CFCL Botale. Il sert à la fois à l'autosuffisance alimentaire et à générer les revenus supplémentaires à celui des produits agricoles. L'activité constitue la clé de règlement des obligations sociales, notamment la dot, les obligations funéraires, etc.

Etant moins extensif ; il concerne surtout caprins et les porcins et son revenu annuel moyen atteint 46.500,00 CDF, ce qui représente une moyenne mensuelle de 4.000,00 CDF, apportant 8% au revenu mensuel global des ménages locaux. Il peut atteindre un revenu annuel moyen de 200.000,00 CDF pour les ménages qui ont le revenu les plus élevé.

La seule contrainte liée à l'élevage demeure la divagation des bêtes, apparaissant comme une source de la plupart des conflits au sein des communautés locales de l'entité villageoise de Botale.

2.2.4. Chasse

Quant à la chasse, elle est pratiquée par 5 % des ménages locaux du village Botale. De ce fait, elle apparaît comme une activité qui désintéresse la plupart des ménages locaux et ses données (techniques, production et revenus mensuel) n'ont pas été renseignées par les communautaires de la CFCL Botale.

2.2.5. Exploitation des PFABO/PFNL

En dehors de l'agriculture, la pêche et l'élevage ; l'exploitation des Produits Forestiers Autres que Bois d'œuvre/Produits Forestiers Non Ligneux, identifiée par ramassage et cueillette, est une activité quotidienne des communautés locales du village de Botale.

L'exploitation des PFABO/PFNL couvre une certaine gamme des produits, qui interviennent dans plusieurs usages et/ou domaines de la vie des communautés locales dont usages alimentaire, médicinal, artisanal et en constructions diverses (**Tableau 7**).

Tableau 6. Taux d'exploitation des PFABO par les communautés locales du village Botale

PFABO/PFNL exploités	Nbre. Ménages Sondés 32 ménages	% ménages
Marantacées	31	96,9
Lianes	34	106,3
Plantes médicinales	36	112,5
Champignons	15	46,9
Autres	28	87,5

L'usage alimentaire concerne plus la récolte des produits non ligneux des strates inférieures des forêts comme Champignons et les feuilles des Marantacées et le ramassage des produits qui tombent des arbres des strates supérieures (dominant, codominant et émergent) comme c'est le cas des fruits et chenilles.

Conformément aux conditions dégradantes du maillon socio-économique de la population locale de Botale, la pharmacopée traditionnelle (usage médicinal des PFABO) représente actuellement un caractère additionnel dans la prise en charge des malades dans le village de Botale, C'est le cas de traitement des gales par les feuilles de *Lasimorpha senegalensis*, connu sous le nom de Mantolo par les communautés locales.

L'assemblage des rotins, mélangé aux diverses lianes, tous identifiés dans les formations marécageuses de la CFCL et d'autres étendues forestières ; assurent les besoins quotidiens de diverses constructions dans le village notamment la confection des maisons en sticks, des cuisines et petits étalages des produits de commerce. Le Raphia vient compléter ces besoins en facilitant la fabrication des balais, des nattes et cordes.

Face au manque d'accompagnement dans le secteur d'artisanat ; il est malheureusement négligé par la population locale bénéficiaires de la CFCL de Botale et pourtant détentrice d'un artisanat de qualité notamment en matière de vannerie, de tissage, de forge, de presse d'huile, etc.

Les contraintes des activités artisanales sont identifiées d'une part par le manque d'encadrement des communautés locales afin de maximiser la récolte et la transformation des produits et d'autre part par la forte concurrence de ces produits aux produits manufacturés modernes.

2.3. Organisation ethnique et coutumière de la communauté

2.3.1. Organisation ethnique et coutumière

Le village Botale est habité par deux peuples différents : les bantous « **baOto** » et les pygmées « les baTwa ». Ces peuples ont conservé chacun des traits culturels propres, mais partagent aussi beaucoup d'autres traits similaires. Ils vivent en cohésion, en dépit de certaines différences culturelles et de mode de vie.

Cependant, les deux héritent de leurs passés des statuts sociaux différents qui font des bantous les « maîtres » et des pygmées les « sujets ». Ces deux peuples partagent des croyances traditionnelles plus ou moins similaires. Cependant, les bantous sont plus ouverts aux religions étrangères (notamment le christianisme) que les pygmées qui sont plus conservateurs.

Sur le plan administratif, le village Botale est dirigé par un chef du village, qui représente le pouvoir public. Cette gouvernance se fait en collaboration avec **les chefs de terre, les représentants du pouvoir traditionnel** (chefs traditionnels), notamment le chef coutumier qui est le chef du pouvoir sacré et **les représentant du pouvoir étatique**, notamment le chef d'antenne DGM/ANR et la police. Le conseil du village constitue le cadre institutionnel de cette collaboration qui traite toutes les questions juridiques, traditionnelles et socio-économiques.

Les habitants de Botale partagent leur foi entre les croyances traditionnelles et le christianisme. Les croyances traditionnelles ne sont pas institutionnalisées, mais constituent des forces idéologiques qui impactent significativement le comportement de chaque villageois. Les forces idéologiques sont constituées par des normes ou règles traditionnelles qui s'imposent à tous et dont la violation entraîne une peine que les forces supérieures appliquent contre le violeur. L'atout majeur des forces idéologiques réside dans la conservation des ressources naturelles et la conservation des bonnes mœurs. Dans le village on dénombre plus d'une dizaine des lieux sacrés dans lesquels s'applique l'interdiction de chasser, de pêcher ou d'exploiter toute autre ressource naturelle. C'est dans ces lieux que les espèces de poisson ou animale trouvent leur refuge et se reproduisent. Ils constituent en fait des réserves naturelles traditionnelles. Botale compte 4 lieux sacrés dont 2 marécages « **maembo** » et deux temples naturels « **bitimbelo** ».

Exploiter les ressources dans un lieu sacré, relever un beau-frère et cueillir un fruit ou toucher à un objet d'autrui avec mention ou symbole d'interdiction de toucher (**moheko**) ; constituent des principaux tabous des communautés locales de Botale.

2.4. Infrastructures et équipements

Les principales infrastructures et équipements synthétiquement illustrés dans cette sous-section sont ceux liés à l'adduction d'eau potable, à l'éducation de base, à la santé primaire, à l'activité culturelle et/ou sportive, à la commercialisation des produits issus des activités champêtres et aux voies routières et de communication.

2.4.1. Adduction d'eau potable et électricité

Le village ne dispose pas de sources ni puits aménagés pour l'approvisionnement de la population en eau potable ; la population consomme ainsi de l'eau biologiquement contaminée, l'exposant à de nombreuses maladies de nature hydrique.

Quant au réseau électrique, il est totalement inexistant dans l'ensemble de l'entité villageoise de Botale.

2.4.2. Education de base

Le village de Botale compte 3 écoles dont 2 écoles primaires et 1 école secondaire ; d'une capacité totale de 19 classes. Avec une moyenne de 30 élèves par classe, ces écoles assurent l'éducation de près 570 élèves. La majorité des enfants admis aux écoles du village sont des autochtones mais on y dénombre aussi des allochtones.

Les sérieux problèmes de ce secteur demeurent la non expérimentation des corps enseignants (malgré qu'ils soient diplômés d'état), la surpopulation scolaire et le manque d'équipements, des matériels didactiques et des fournitures scolaires.

2.4.3. Santé primaire

Le village de Botale ne dispose pas d'équipements médico-sanitaires adéquats. Il ne compte qu'un Centre de santé privé éprouvant plusieurs difficultés pour son fonctionnement. En effet, ce centre de santé ne dispose pas de lits d'observation ou d'internement, il souffre de manque de médicament, du manque de personnels qualifiés et ne dispose pas de bâtiment adéquat.

2.4.4. Culture et religion

Moins diversifiées sont les activités culturelles et/ou sportives dans le village Botale. Avec un terrain et une équipe de football, le football demeure la seule activité sportive la plus pratiquée par la population locale.

Le coté croyance religieuse village est variée avec la présence d'une (1) église catholique, 1 église protestante et trois (3) communautés charismatiques.

2.4.5. Commercialisation

Le village Botale ne dispose d'aucun marché local pour la commercialisation des produits vivriers ou autres. Il ne dispose non plus d'aucun entrepôt agricole communautaire, permettant de stocker les produits issus de l'agriculture, considérée comme la seule activité socio-économique principale de la population locale. Cependant, il envisage de mettre en place un marché local et un entrepôt agricole communautaire, dans le cadre de la planification de son développement et de l'organisation des activités de son CLD.

2.4.6. Voies routières et de communication

Le village Botale est connecté aux centres urbains et commerciaux par différentes routes dont le plus proche est Bikoro, situé à 45 km. Cet axe routier est en très mauvais état. Il est presque impraticable par les véhicules. A plus d'une dizaine de km à l'ouest se trouve une voie riveraine d'accès au Lac (à Ehanga). Les habitants de Botale se servent quelques fois de cette voie pour évacuer les produits lourds vers Kinshasa.

Les moyens de transport les plus utilisés sont le vélo et le chariot. Rarement, on utilise aussi la pirogue et le véhicule. Les moyens de transport les plus utilisés sont le vélo et le chariot. Rarement, on utilise aussi la pirogue et le véhicule.

Chapitre 3. Résultats de l'inventaire multi-ressources

Dans ce présent chapitre, sont exposés synthétiquement les principaux résultats d'inventaires multi-ressources réalisés dans la CFCL Botale. Les détails sur ces résultats sont fournis dans le Rapport d'inventaires multi-ressources qui fait corps du présent document (voir [Annexe 4](#))

Le chapitre se scinde en trois grandes parties dont la première porte sur la flore (table du peuplement et table des stocks) et la seconde sur la faune (nombre d'indices fauniques rencontrés le long des layons de comptage) et une sur les PFABO (fréquence des PFABO dans les placettes d'inventaire).

3.1. Ressources floristiques

L'inventaire multi-ressources réalisé dans la CFCL Botale a été fait conformément au GO mis en place par la DIAF relatif aux normes de réalisation d'inventaire multi-ressources. L'objectif d'identification botanique étant d'avoir une idée sur le cortège floristique (composition en termes des familles et espèces végétales) et la structure de la végétation ; un plan de sondage ([Annexe 4](#)) a été établi fixant un taux de 1,4 % couvrant une superficie d'inventaire de 4 ha de la CFCL. Ce faible taux est dû à la difficulté d'aborder des vastes étendus des marécages pour des travaux d'inventaire.

3.1.1. Table de peuplement

La Concession forestière des Communautés Locales de Botale est une entité forestière presque entièrement marécageuse présentant une richesse remarquable avec différentes essences de gros diamètre capables de séquestrer plus de carbone ([Tableau 8](#)).

Toutes les classes d'essences exploitables (Essences couramment exploitées de classe I, essences valorisables à court terme de classe II, essences à promouvoir de classe III et autres espèces de classe IV) sont présentes dans la CFCL ; bien que faiblement représentées les essences des classes I et II.

Tableau 7. Table de peuplement d'essences floristiques inventoriées dans la CFCL de Botale

CLASSE D'ESSENCES		DME	≤ 40	Tiges/ha-1							Total ≥ DME	Total tiges CFCL
				50	60	70	80	90	130	Total		
CLASSE I												
Ebana	<i>Guibourtia demeusei</i>	60	18,8	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	19,6	0,4	5370,4
Total Classe I			18,8	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	19,6	0,4	5370,4
CLASSE II												
Aielé	<i>Canarium schweinfurthii</i>	60	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	109,6
Faro	<i>Daniellia pyraertii</i>	60	4,0	0,4	0,0	1,2	0,0	0,4	0,0	6,0	1,6	1644
Total Classe II			4,0	0,8	0,0	1,2	0,0	0,4	0,0	6,4	1,6	1753,6
CLASSE III												
Abura	<i>Mitragyna stipulosa</i>	60	0,4	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2	0,0	328,8
Angueuk	<i>Ongokea gore</i>	60	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2	0,0	328,8
Ebiera monene	<i>Berlinia bracteosa</i>	60	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	0,0	438,4
Total Classe III			3,2	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,0	0,0	1096
CLASSE IV												
Ngangu Sp	<i>Cleistanthus sp</i>	60	42,0	1,6	0,4	1,2	0,0	0,0	0,0	45,2	1,6	12384,8
Lilembo	<i>Cryptosepalum congolanum</i>	60	30,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	30,4	0,0	8329,6
Maeso rouge	<i>Maesobotrya staudtii</i>	60	25,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	25,6	0,0	7014,4
Ekoune na mai	<i>Coelocaryon preussii</i>	60	16,8	1,6	3,6	0,4	0,4	0,0	0,0	22,8	4,4	6247,2
Kassusu	<i>Anthonotha macrophylla</i>	60	18,4	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,8	0,0	5151,2
Autres essences			144,4	10,0	5,2	3,6	1,2	0,4	0,0	164,8	10,8	45155,2

CLASSE D'ESSENCES	DME	≤ 40	Tiges/ha-1							Total ≥ DME	Total tiges CFCL
			50	60	70	80	90	130	Total		
Total Classe IV		277,6	13,6	9,2	5,2	1,6	0,4	0,0	307,6	16,4	84282,4
Total Général		303,6	15,6	9,6	6,4	1,6	0,8	0,0	337,6	18,4	92502,4

3.1.2. Table de stock de volume

Malgré la faible valeur du volume brut de bois présentée par les données d'inventaires, la CFCL de Botale renferme des essences particulières aux volumes importants (**Tableau 9**). Elle est une réserve économique de la région de Bikoro en particulier et de la RDC en général. Ces volumes se corréleront aussi avec des quantités de biomasses aériennes (déduisant le carbone séquestré). Les biomasses souterraines sont par ailleurs largement élevées que les biomasses aériennes.

Tableau 8. Table de stock de volume brut à l'hectare et dans l'ensemble de la CFCL Botale d'essences floristiques inventoriées

CLASSE D'ESSENCES		DME	Volume brut (m3.ha-1)								Total ≥ DME	Volume brute total CFCL
			≤ 40	50	60	70	80	90	130	Total		
CLASSE I												
Ebana	<i>Guibourtia demeusei</i>	60	5,8	1,0	1,2	1,6	0,0	0,0	0,0	9,6	2,8	2619,0
Total Classe I			5,8	1,0	1,2	1,6	0,0	0,0	0,0	9,6	2,8	2619,0
CLASSE II												
Aielé	<i>Canarium schweinfurthii</i>	60	0,0	0,0	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	1,3	360,1
Faro	<i>Daniellia pyraertii</i>	60	0,8	0,0	1,2	0,0	6,8	0,0	6,3	15,1	14,3	4128,4
Total Classe II			0,8	0,0	2,6	0,0	6,8	0,0	6,3	16,4	15,6	4488,5
CLASSE III												
Abura	<i>Mitragyna stipulosa</i>	60	0,5	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,2	0,0	613,5
Angueuk	<i>Ongokea gore</i>	60	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	0,0	353,9
Ebiera monene	<i>Berlinia bracteosa</i>	60	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	166,3
Total Classe III			2,4	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,1	0,0	1133,7
CLASSE IV												
Ekoune na mai	<i>Coelocaryon preussii</i>	60	9,9	4,0	10,3	1,6	2,2	0,0	0,0	27,9	14,1	7656,0
Ngangu Sp	<i>Cleistanthus sp</i>	60	17,5	3,2	1,2	5,1	0,0	0,0	0,0	27,1	6,3	7424,2
Ilomba na mai	<i>Pycnanthus marchalianus</i>	60	5,1	3,1	2,2	6,4	2,4	0,0	0,0	19,3	11,1	5277,6
Padouk sp	<i>Pterocarpus sp</i>	60	2,9	3,6	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	8,9	2,4	2445,6
Maku rouge	<i>Dialium pachyphyllum</i>	60	1,7	3,9	1,4	1,8	0,0	0,0	0,0	8,8	3,3	2420,6
Autres essences			64,5	11,8	10,1	6,7	4,6	3,3	0,0	101,0	25,5	27685,1
Total Classe IV			101,6	29,7	27,7	21,6	9,2	3,3	0,0	193,1	61,8	52909,1
Total Général			110,6	32,4	31,5	23,3	15,9	3,3	6,3	223,2	80,2	61150,3

3.2. Ressources fauniques

Ils se présentent dans cette sous-section du rapport les nombres d'indices fauniques identifiés le long des layons de comptage. Les observations illustrées ci-dessous ne tiennent compte que des espèces fauniques dont les observations ont été relevées sur terrain.

Dans l'ensemble d'observations faites sur terrain, seulement les empreintes, les trous et les pistes ont été relevées sur terrain (**Tableau 10**), avec plus d'observations empreintes et spécialement de Pangolin géant.

Tableau 9. Nombre des indices de la faune observés le long des layons installés dans la CFCL de Botale

Ordre	Nom scientifique	Nom Commun	Nom vernaculaire	Nbre Observation			Total
				Empreinte	Trou	Piste	
Pholidota	<i>Manis gigantea</i>	Pangolin géant	Inkaka	6,00	3,00	0,00	9,00
Rodentia	<i>Atherurus africanus</i>	Porc Pic	Ikoo	0,00	0,00	3,00	3,00
Total général				6,00	3,00	3,00	12,00

3.3. Ressources en Produits Forestiers Autres que Bois d'œuvre

La concession forestière communautaire de Botale renferme une gamme variée des produits non ligneux (PFABO et/ou PFNL). Bien que colonisant différentes strates forestières, ils n'ont pas été relevés dans les forêts marécageuses de la CFCL lors des travaux d'inventaire multi-ressources. Les produits des strates supérieures sont illustrés dans le rapport d'inventaire multi-ressources (**Annexe 3** du présent document).

Seules les espèces de *Raphia*, servant généralement des chaumes pour les toits des cuisines et des ménages locaux, ont été relevées sur terrain ; d'autres produits ont été qualitativement illustrés lors des enquêtes socio-économiques réalisées auprès des ménages locaux. Le tronc de *Raphia* procure autant de vin (vin de palme) et les larves comestibles (Mpose) du Coléoptère Goliath (*Augosoma centaurus*) une fois pourri.

Tableau 10. Synthèse des relevés sur les PFABO/PFNL identifiés dans la CFCL lors de l'IMR

Nom commun	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nbre ³ Observation	Fréquence (%) ⁴	Partie utilisée	Usage
Raphia	<i>Raphia spp</i>	Ndele	48	100	Rameau et tronc	Construction et consommation

³ Nombre des placettes où le PFABO est présent sous forme légère ou dense

⁴ Pourcentage des placettes où le PFABO est présent

Chapitre 4. Division de la CFCL et affectation des terres en zones spécifiques

Le présent chapitre, base de ce document, décrit les différentes zones d'affectations des terres telles que programmées par les communautés locales de la CFCL de Botale lors des consultations communautaires. L'exercice des affectations des terres par les communautés locales constitue la base de la gestion des ressources naturelles d'une CFCL. Ainsi, sous la conduite de l'équipe de terrain, les communautés ont réussi à affecter les différentes occupations du sol à des gestions spécifiques.

Le chapitre comprend quatre (4) grandes sections. La première section se rapporte à la vocation de la CFCL, elle présentera les dispositions pratiques prises par les communautés locales pour la gestion de leur CFCL. La deuxième est consacrée à la définition des usages actuels de la CFCL par les communautés locales. La troisième développe l'affectation des zones et les règles de gestion y associées. La justification des choix des usages nouvellement définis fait l'objet de la quatrième section.

4.1. Vocation de la CFCL

A l'issue des consultations communautaires, la vocation adoptée est la protection de ses zones des tourbières ; afin de les gérer de manière efficiente et durable, les valoriser et les restaurer.

4.2. Définition des usages de la CFCL

Préliminairement, les activités servant de base à la définition des zones et règles de gestion de la CFCL ont été conduites par des équipes spécialisées (cfr GO). Il s'agit principalement (1) d'une cartographie participative, identifiant nettement les limites, les structures de base et autres caractéristiques de la CFCL ; (2) d'une étude socio-économique de la couche humaine de cette CFCL, mettant en évidence les conditions de vie des communautés locales et leur dépendance aux ressources naturelles et (3) un inventaire multi-ressource adapté à la vocation de la CFCL, décrivant la biodiversité (flore, faune et PFABO) de la CFCL. Cet ensemble d'études permet de déceler les différents usages des terres au sein de la CFCL.

Ces études (ci-haut) ont permis d'identifier trois (3) principaux usages actuels dans la CFCL de Botale dont la chasse, l'exploitation des PFABO et la pêche ; l'agriculture et la récolte des bois de chauffe, s'effectuant à l'intérieur et en dehors de la CFCL.

La chasse dans la CFCL de Botale, considérée comme une activité supplémentaire aux activités agricoles, est réalisée généralement dans les formations forestières hors-CFCL mais elle touche quelquefois les forêts marécages de la concession forestière. Cette occupation, moins intéressée par les communautés est conduite exclusivement par des hommes ; est une des causes de la pression sur la faune sauvage.

L'usage de pêche par les communautés locales du village de Botale se fait dans le réseau hydrographique dense du terroir villageois. Dans la CFCL, la pêche se fait intensément dans toute la partie marécageuse. Comme la chasse, la réglementation de la pêche n'est pas respectée par les communautés.

La récolte et/ou ramassage des PFABO et quelquefois des bois de chauffe se fait généralement à l'intérieur et en dehors de la CFCL. L'activité est dans certains cas observée dans l'ensemble de la CFCL en cas de la disponibilité saisonnière des produits recherchés ; ce qui ne présente pas un risque de dégradation de la concession forestière.

4.3. Affectations des zones et règles de gestion

Les affectations des zones, partie centrale et maitresse de ce document, consistent à rassembler dans chaque série identifiée par les communautés locales au cours de l'exercice de micro-zonage participatif, les activités suivant leurs vocations dans le but d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles par les populations riveraines concernées.

Durant des consultations communautaires, des grandes observations faites au cours des inventaires multi-ressources et celles de diverses enquêtes ont été présentées à l'ensemble des communautés locales ; ce qui leur a permis de consolider leur connaissance sur divers domaines de la CFCL (caractéristiques écologiques, pédologiques, démographique, socio-économiques, etc.) et leur actuelle utilisation. Les connaissances approfondies de toutes ces caractéristiques essentielles de la CFCL (combinées aux connaissances endogènes) ont permis aux communautés locales de planifier l'utilisation future de leurs terres à travers un micro-zonage participatif tout en statuant sur leurs règles de gestion pour chaque série.

Les conclusions obtenues après ces concertations et sur base du milieu ont conduit à affecter la Concession Forestière des Communautés Locales de Botale en une (1) série avec sa règle de gestion (**Carte 6**).

Il s'agit principalement de :

- **La Zone de Protection**, visant à protéger les milieux sensibles principalement les tourbières.

Carte 6. Affectation des zones de gestion dans la Concession Forestière des Communautés Locales de Botale

République Démocratique du Congo

Zone d'affectation de terre/Concession forestière de Botale

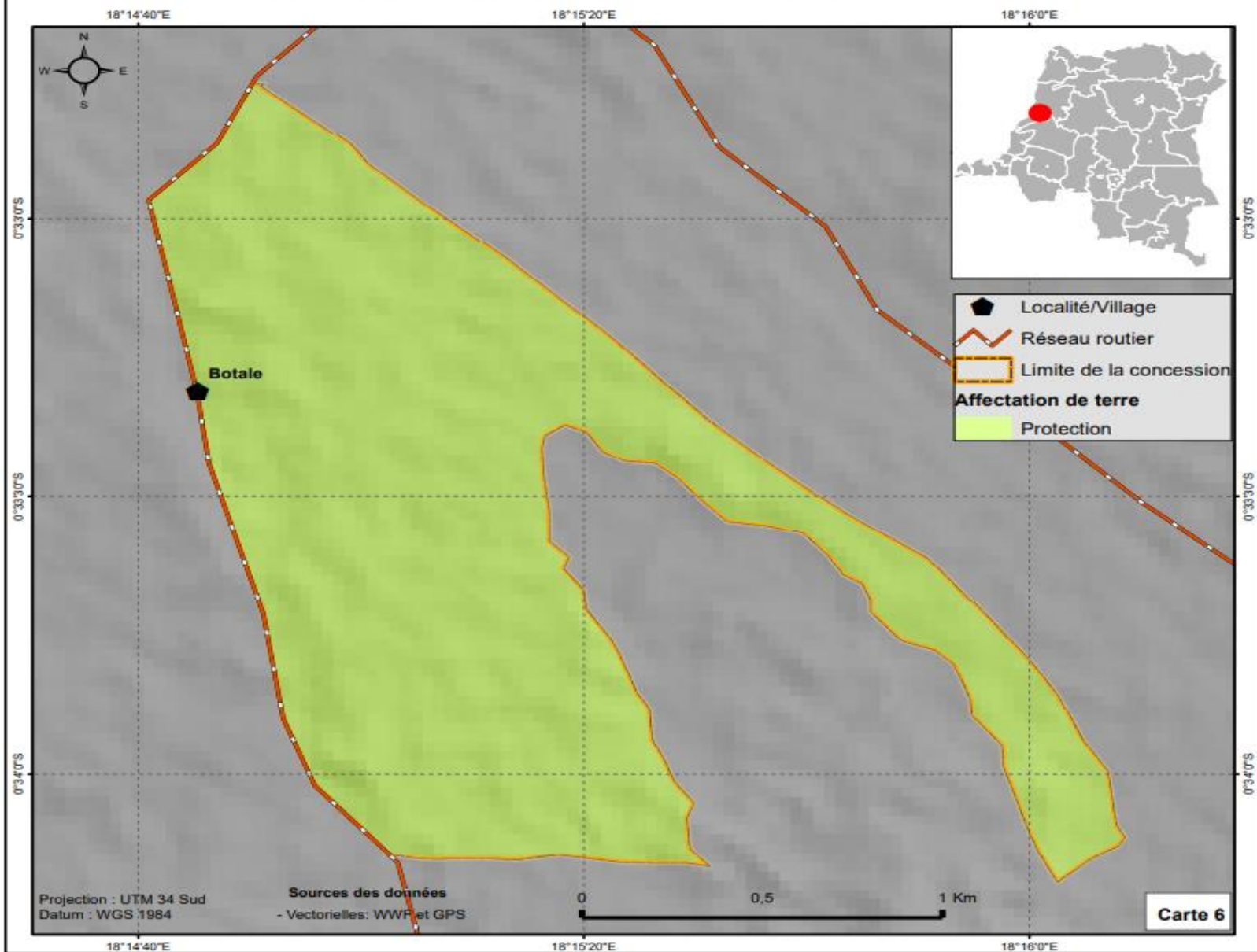


Tableau 11. Superficies des différentes catégories d'affectation du sol de la CFCL de Botale

AFFECTATIONS DES TERRES/SERIES		DESCRIPTION	SUPERFICIE TOTALE (HA)
SUPERFICIE /CONCESSION COMMUNAUTAIRE	Série de protection	Formations forestières marécageuses	273,6
		Total Série de protection	273,6
	Total superficie CFCL Botale		273,6

Les règles de gestion de la zone affectée répondent généralement à la réglementation en vigueur concernant la gestion quotidienne des ressources naturelles d'une CFCL (**Tableau 13**). La concession appartenant aux communautés locales, l'utilisation de ses diverses ressources devra respecter les règles d'équité pour toute la communauté mais tout en respectant les mesures et règles de gestion, quotidiennement assurées par le CLG.

L'objectif principal de ces règles de gestion demeure la diminution de la pression anthropique sur les ressources naturelles. Cet objet s'accompagne par la mise en place des projets de développement devant améliorer les conditions socio-économiques de la population locale afin de réduire la pauvreté qui se vit au sein des communautés locales.

Tableau 12. Réglementations des activités par série (extrait du Guide Opérationnel portant sur les normes d'affectations des terres lors de l'élaboration des PA, version révisée – juin 2017 et de PSG, version 2020)

ACTIVITES	SERIE DE PROTECTION
Exploitation forestière	Interdite cependant les ouvrages d'art et le passage de pistes forestières peut être autorisé (respect normes EFIR).
Extraction de sable, gravier et latérite	Interdite
Écotourisme & recherches scientifiques	Autorisée
Chasse sportive	Interdite
Récolte de bois de service, bambou et rotin	Interdite
Chasse de subsistance	Autorisée mais soumise à la réglementation en vigueur qui doit être bien vulgarisée auprès des Populations
Pêche de subsistance	Autorisée mais soumise à la réglementation en vigueur qui doit être bien vulgarisée auprès des Populations
Ramassage de fruits sauvages / cueillette de subsistance	Autorisée avec les mêmes prescriptions
Agriculture	Interdite
Exploitation minière	Interdite
Sciage de long	Interdite
Bois énergie	Interdite

En dépit des réglementations en vigueur (*cfr Articles 56, 57 et 58 de l'Arrêté 025*), la chasse dans les séries où elle est permise se fera aussi par respect des **us et coutumes du village**. Pour tout animal chassé dans la CFCL, le chef des terres a toujours sa part sur le produit. Cette chasse demeure de subsistance dans la concession forestière.

La vocation de la CFCL Botale étant celle de protéger les zones humides, principalement les tourbières (***gestion conformément à l'Article 67 de l'Arrêté 025 du MEDD***) et la biodiversité (faune, flore et les ressources halieutiques) qui s'y attachent, des multiples utilisations sont attribuées à la zone de protection, qui n'exclura pas d'activités humaines par la population locale, dans la mesure où celles-ci sont compatibles avec les fonctions de ces écosystèmes.

En dehors de la vocation principale de la CFCL, la zone de protection vise autant à renforcer des mesures de protection et conservation communautaires de la faune sauvage (***conformément à l'Article 66 de l'Arrêté 025 du MEDD***).

4.4. Justification des usages choisis

L'usage choisi lors des affectations des terres découlent bien des décisions issues des longues discussions intracommunautaires. Ils ont tenu compte de l'utilisation actuelle des terres et tendent à répondre d'une part aux attentes de la communauté face à la précarité des conditions économique et socio-culturelle qui se vivent dans cette communauté locale et d'autre part à la réduction de la pression que la communauté a sur les ressources naturelles que regorge la CFCL (afin de garantir la gestion responsable de cette diversité biologique).

Par rappel, ce choix a été fait sur base des résultats d'inventaire multi-ressources réalisés dans la CFCL.

4.1.1. Zone de Protection

La Série de protection est constituée de milieux identifiés comme sensibles dans la CFCL. Il s'agit notamment des cours d'eau (ruisseaux, petites et moyennes rivières), de leurs berges, des zones humides et des zones de fortes pentes. Cette série renferme autant une diversité biologique (faune, flore et les ressources halieutiques) remarquable.

Le choix porté sur ces paysages est bien de protéger l'immense zone des tourbières qui constitue une grande réserve de carbone souterrain (contribuant à la régulation du climat mondiale) et également limiter leur fragmentation (qui causerait immédiatement la perte d'habitat d'une exceptionnelle biodiversité et leur disparition plus tard.

Cette zone est découpée et affectée à la protection par la communauté locale pour des fins des recherches scientifiques dans les tourbes et d'accéder au fond communautaire relatif au payement pour les services environnementaux.

Comme mentionné précédemment, il s'avère qu'il soit beaucoup trop crucial d'approfondir les recherches pour approuver la véracité de cette théorie d'existence de tourbières dans ces milieux naturels humides de la CFCL de Botale, en menant une étude de cartographie des tourbières détaillée.

En dépit des études préliminaires réalisées dans la CFCL, les outils cartographiques à disposition, notamment le Modèle Numérique de Terrain (MNT) et les images SRTM, ont permis de cartographier ces zones avec précision.

La série de protection identifiée couvre une superficie de **273,6 ha** ; soit 100 % de la superficie totale de la Concession Forestière (***Carte 6***). Elle est constituée uniquement de la forêt marécageuse.

Chapitre 5. Programmation des activités de gestion

Le diagnostic participatif réalisé sur les différents problèmes entraînant la régression et la détérioration des diverses conditions socio-économiques et socio-culturelles des communautés locales du village Botale a conduit à la formulation d'un plan d'action qui répond le mieux aux attentes de cette communauté. Celui-ci résume les besoins urgents, qui entraîneraient une amélioration urgente des conditions citées ci-haut dans un meilleur délai et cela de manière durable.

La programmation des activités de gestion présentée dans ce chapitre découle de l'évaluation et la planification participatives des aspects développementaux touchant tous les secteurs essentiels de la vie de la population de Botale. Les activités programmées visent à impacter positivement sur l'éducation, la santé, le social, la culture et l'économie de cette entité rurale. Ainsi, *le respect des mesures de gestion associées à cette programmation conduira d'une part à la diminution de la pression anthropique sur les ressources naturelles et d'autre part à la réduction sensible de la pauvreté dans ce village.*

La programmation des activités de gestion, mise en place à travers les réunions communautaires, est assortie des priorités de développement local (PDL) identifiées au sein de la communauté locale du terroir de Botale. Une planification quinquennale reprend en premier lieu les grandes lignes du programme d'actions à exécuter pour chaque série de gestion durant toute la période de mise en œuvre du présent PSG (**Tableau 14**). De ce planning quinquennal, s'arbore ensuite un Plan Annuel d'Opérations (PAO), qui définit les objectifs et les indicateurs des actions développées au cours de la première année d'exécution du PSG (**Tableau 15**).

Tableau 13. Planification quinquennale d'activités de gestion dans la CFCL de Botale

Zone / Affectation des terres proposées	Activités	Superficie (ha)	2023		2024		2025		2026		2027		Partenaire technique	Source de financement
			S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2		
Zone de protection (zones des tourbières mais aussi des têtes des sources, berges des rivières, sites sacrés et récréatifs)	Mise en place des mesures de gestion de la zone (généralement les tourbières) et des ressources qui y sont liées	273,6											Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
	Suivi-évaluation des mesures de gestion et l'utilisation des ressources (halieutiques, fauniques, PFNL/PFABO etc.) liées à cette zone												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
	Développement d'une pisciculture durable en vue de lutter contre l'exploitation des ressources de la zone (limitant la pêche dans cette série)												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
	Gestion communautaire des ressources ichtyologiques avec promotion de la pisciculture												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
	Promouvoir la recherche scientifique												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
	Lobbying renforcé pour recherche des divers financements pour la gestion de l'environnement dont le fond bleu, PSE et autres.												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique

Les activités programmées dans le PAO sont détaillées en quatre (4) phases de trois (3) mois chacune (P1, P2, P3 et P4). Pour chaque activité programmée, sont indiqués les responsables et les sources de financement qui peuvent provenir de l'extérieur (source externe) ou de l'intérieur (source interne) de la communauté locale.

Les modalités de la mise en œuvre de ce présent PSG sont clairement définies dans l'*Article 9 de l'Arrêté 025 du MEDD* et sa suivi-évaluation détaillée dans les articles *12 et 26 du dit Arrêté*.

Tableau 14. Programmation annuelle (PAO) des activités de gestion de la CFCL de Botale

Série (zone)	Superficie (ha)	Activités	Indicateur (Résultats)	Chronogramme annuel (Année 2023)				Source de financement	Responsable
				Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4		
Série de protection	276,6	Objectif 1 : Protection et valorisation des zones sensibles (tourbières) et amélioration de l'accès à l'eau potable							
		Encadrement (formation et sensibilisation) des communautés sur les pratiques de gestion durable des ressources naturelles, les avantages des zones humides et/ou tourbières (convention de RAMSAR) et la réglementation sur la chasse et la pêche dans ladite zone	Documents (dont dépliants et autres) sur les zones des tourbières produits et diffusés					Tiers partenaire technique	CLG et WWF & partenaires
			60 personnes (membres CLD et CLG, chasseurs et pêcheurs) sensibilisées sur l'importance des zones humides et la réglementation sur la chasse et la pêche					Tiers partenaire technique	CLG, CLD, Chasseurs, pêcheurs et structures d'accompagnement
			100 posters et brochures des bandes dessinées produits et installés dans les lieux publics et distribués aux ménages					Tiers partenaire technique	CLG
			Les lois en vigueur et les pratiques de gestion durable et efficiente des zones des tourbières sont vulgarisés et connus par la communauté locale durant l'exercice annuel					Tiers partenaire technique	Communautés locales (AC, CLG, CLD et CLSE)
		Mise en place de parcelles permanentes pour le suivi de carbone forestier de 2 ha (bloc 1 : 1 ha et bloc 2 : 1 ha) avec de parcelles de 25 m x 25 m et le sous-placeaux de 5 m x 5 m.	Dispositif de 2 ha (plots aléatoires) est installé dans la CFCL					Tiers partenaire technique	CLG et consultant (Ir forestier)
			Un inventaire de Carbone forestier est réalisé et des échantillons des tourbes prélevés pour analyse au labo					Tiers partenaire technique	CLG et Consultants (Ir Forestiers et Ecologistes)
			Carbone forestier (aérien et souterrain) estimé à travers un rapport scientifique publié					Tiers partenaire technique	Consultant (Bio-écologiste ou Ir Forestier)
		Lobbying et levée des fonds de paiement pour services environnementaux (tourbières)	Lobbying renforcé pour recherche des divers financements pour la gestion de l'environnement dont le fond bleu, PSE et autres.					Tiers partenaire technique	WWF & partenaires
		Sensibilisation sur l'importance des sources d'eau potable (y compris aménagement et entretien) et sur les maladies hydriques	Au moins 25 % de la population sont sensibilisées au cours de l'exercice du PAO					Tiers partenaire technique	AC et WWF & partenaires
			100 posters et brochures des bandes dessinées produits et affichés dans les places publiques et distribués aux ménages locaux					Tiers partenaire technique	CLD/CLG, WWF & partenaires et ONG locales

Série (zone)	Superficie (ha)	Activités	Indicateur (Résultats)	Chronogramme annuel (Année 2023)				Source de financement	Responsable
				Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4		
		Aménagement des points d'adduction d'eau potable	Au moins 1 source d'eau potable est aménagée au cours de l'exercice du PAO					Tiers partenaire technique	CLD/CLG, WWF et partenaires
		Mise en place et renforcement de capacités du comité de gestion des sources d'eau	Un comité de gestion de source est opérationnel au sein du CLD du terroir de Botale					Tiers partenaire technique	AC et WWF (pour désignation du comité) et comité de gestion de source choisi
		Objectif 2 : Amélioration des techniques et production piscicole des communautés locales							
		Réaliser des diagnostics pour identifier de nouvelles zones piscicoles au sein de la CFCL	Des nouvelles zones piscicoles sont identifiées au sein de CFCL					Tiers partenaire technique	CLD/CLG
		Encadrement (sensibilisation et renforcement des capacités) de la communauté locale sur les techniques de production d'alevins (Ngolo, Tilapia, etc.) par les écloseries et leurs modes alimentaire	1 association des pêcheurs est mise en place au sein de la communauté locale					Tiers partenaire technique	CLG/CLD, structures d'accompagnement (ou consultant)
			Association des pêcheurs (avec au moins 30 paysans) est renforcée aux techniques de multiplication des alevins et leurs modes alimentaires					Tiers partenaire technique	CLG/CLD, Pêcheurs et structures d'accompagnement (ou consultant)
		Mise en place des bassins de multiplication des alevins et des étangs communautaires expérimentaux	2 bassins de multiplication des alevins et 3 étangs communautaires expérimentaux sont aménagés					Tiers partenaire technique	CLG/CLD, Pêcheurs et structures d'accompagnement (ou consultant)
		Distribution des alevins à l'association des pêcheurs mise en place et suivi de la pisciculture	Réception par l'association des pêcheurs des alevins et leur mise en culture					Tiers partenaire technique	CLD/CLG, pêcheurs et
			3 étangs communautaires suivis en pisciculture (respect des normes piscicultures)					Tiers partenaire technique	CLG et CLSE
		Objectif 3 : Assurer le développement et l'augmentation de la production durable des PFABO/PFNL							
		Renforcement des capacités des communautés locales sur la valorisation et techniques de récolte des PFABO les plus rentables	Les communautés locales sont sensibilisées sur l'importance de la production des PFABO					Tiers partenaire technique	AC et structure d'accompagnement
			30 % des ménages sont formés sur les techniques de récolte et conservation des rotins (<i>Ancistrophyllum</i> spp, <i>Eremospatha haulevilleana</i> et <i>Laccospema secundiflorum</i>) (théorie et pratique)					Tiers partenaire technique	AC et structure d'accompagnement

Série (zone)	Superficie (ha)	Activités	Indicateur (Résultats)	Chronogramme annuel (Année 2023)				Source de financement	Responsable
				Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4		
			30 % des ménages sont formés sur les techniques de récolte de miel (théorie et pratique)					Tiers partenaire technique	AC et structure d'accompagnement
		Appuyer le développement des méthodes d'exploitation durable de PFNL	Au mois un PFABO phare est commercialisé dans un circuit durable					Tiers partenaire technique	AC et structure d'accompagnement
		Suivre l'ensemble des expériences de gestion de forêts communautaires et partage des leçons apprises.	Un document synthèse des leçons apprises est disponible					Tiers partenaire technique	AC et structure d'accompagnement

